

# CONCOURS DES JARDINS ET BALCONS FLEURIS

# Epinau' SOUS Sénart 2023

## ARTICLE 1 - OBJET DU CONCOURS

La Ville d'Epinau-sous-Sénart organise un concours des « Balcons et Jardins Fleuris » ouvert à tous les habitants de la commune. Son objectif est de valoriser les initiatives privées de fleurissement car elles contribuent à l'embellissement de la Ville et à l'amélioration du cadre de vie des Spinoiliens, au même titre que les efforts entrepris par la commune dans ce domaine.

Il est précisé que le terme « fleuris » ne signifie pas « fleurs exclusivement » mais qu'il prend en compte également les arbustes et autres plantes vertes qui pourraient être utilisés pour réaliser la décoration florale concernée.

## ARTICLE 2 - INSCRIPTION AU CONCOURS

Ce concours est ouvert à tous les habitants, quel que soit le type de logement, collectif ou individuel. Pour s'inscrire, remplissez le bulletin de participation remis lors de la distribution des fleurs, jusqu'au **lundi 19 juin 2023** à l'accueil de la Mairie, au 8 rue Sainte-Geneviève. [Inscription possible en ligne sur le site de la Ville.](#)

## ARTICLE 3 - CATEGORIES

Ce concours a pour but de récompenser les habitants qui, par leurs initiatives, contribuent à améliorer le fleurissement et l'embellissement de la Ville. Le concours comprend 2 catégories :

- Catégorie 1 : Maison avec jardin visible de la voie publique,
- Catégorie 2 : Terrasse(s), Balcon(s) et fenêtre(s) d'immeuble ou de maison de ville visibles de la voie publique.

## ARTICLE 4 - CRITERES D'APPRECIATION

Toutes les réalisations doivent absolument être visibles de la rue. Lors de son passage, le jury prendra en compte la qualité et l'originalité de la composition, l'harmonie de l'ensemble, la diversité des végétaux, des couleurs, la contribution au fleurissement collectif, la pérennité de l'ensemble ainsi que la propreté et le respect de l'environnement.

## ARTICLE 5 - COMPOSITION DU JURY

Le jury, présidé par Monsieur le Maire, est composé d'élus, de représentants du Conseil municipal des enfants, d'agents du service des Espaces verts de la Ville et de personnes qualifiées désignées par Monsieur le Maire. Les membres du jury et leur famille ne sont pas autorisés à participer au concours.

## ARTICLE 6 - DATES DE PASSAGE DU JURY

Le passage du jury s'effectuera sur la période estivale. Le jury évaluera depuis la voie publique. Le jury élira pour chacune des deux catégories, les trois plus belles créations selon les critères d'appréciation définis à l'article 4 du présent règlement.

## ARTICLE 7 - REMISE DES PRIX

Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés. Les prix seront remis à l'occasion d'une cérémonie qui devrait avoir lieu en septembre, selon l'évolution du contexte de crise sanitaire (la date et le lieu seront confirmés par courrier aux participants durant l'été.)

## ARTICLE 8 - ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

Les participants au concours des « Balcons et Jardins Fleuris » acceptent sans réserve le règlement et les décisions prises par le jury.

## ARTICLE 9 - PHOTOGRAPHIES

En s'inscrivant au concours, tous les participants autorisent la commune à utiliser les photographies des réalisations florales et à les diffuser (journal municipal, site internet...).

# CONCOURS DES JARDINS ET BALCONS FLEURIS

# Epinau' SOUS Sénart 2023

## Bulletin d'inscription

A déposer ou à retourner **au plus tard le lundi 19 juin 2023**,  
à l'accueil de la Mairie d'Epinau-sous-Sénart, au 8 rue Sainte-Geneviève.

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Complément d'adresse  
(étage, bâtiment...) .....

Position par rapport  
à la porte d'entrée  Droite  Gauche  Milieu

Téléphone .....

Adresse Email .....

Je m'inscris dans la catégorie :

Maison et jardin  Balcon, terrasse, fenêtre  
d'appartement ou de  
maison de ville

Toute inscription vaut acceptation du règlement.

